



ELECTION DU DIRECTEUR, DOYEN DE L'UFR DE MEDECINE APPEL A CANDIDATURE

Le Directeur de l'UFR de médecine, Doyen, est élu pour une durée de 5 ans par le Conseil de Gestion de l'UFR.

La réunion du Conseil de gestion de l'UFR, en formation plénière, se tiendra le 1^{er} mars 2021. Le vote a lieu à bulletin secret (vote à l'urne) ; la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés est requise pour être élu. Le résultat de l'élection fait l'objet d'une délibération du conseil de gestion dûment numérotée et signée du président de séance.

Peuvent être candidats à la fonction de Doyen de l'UFR les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs en fonction dans l'UFR et qui participent à l'enseignement.

Les candidats doivent déposer personnellement leur candidature au plus tard le 15 février 2021, 17h00, auprès de l'un des secrétariats de l'UFR de médecine, soit sur le site des Cordeliers (15 rue de l'Ecole de Médecine Paris 6^{ème}) soit sur le site de Villemin (10 avenue de Verdun Paris 10^{ème}). La candidature se compose d'un *curriculum vitae* et d'une profession de foi (format A4 recto-verso maximum).

Un récépissé de dépôt de candidature sera remis à chaque candidat à cette occasion, récépissé ne préjugant pas de la recevabilité de la candidature.

La Présidente d'Université de Paris prendra un arrêté de recevabilité des candidatures, qui sera affiché notamment sur les sites de l'UFR au plus tard le 25 février 2021.

Le présent appel à candidature est diffusé par voie d'affichage sur les sites de l'UFR, sur les sites internet de l'université et de l'UFR et transmis par message électronique.